

23 NOVEMBRE 2015

AG/PAL/1350

Réunion spéciale du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour la Journée internationale de solidarité avec ce peuple

374e séance – matin

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

COUVERTURE DES RÉUNIONS

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est réuni, ce matin, pour observer, avec un peu d'avance, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui est célébrée chaque année le 29 novembre. À cette occasion, le Comité avait reçu une longue liste de messages* de solidarité envoyés par des chefs d'État et de gouvernement, des ministres des affaires étrangères et des organisations de la société civile.

En ouvrant la séance, le Vice-Président du Comité, M. Desra Percaya, a invité les participants à se remémorer la signification de ce rendez-vous qui symbolise le soutien international pour la reconstruction de Gaza et la reconnaissance de l'État de Palestine. Cette date a été choisie en référence au 29 novembre 1947, jour où l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté sa résolution 181 prévoyant la création en Palestine d'un « État juif » et d'un « État arabe » sous un régime international spécial. Alors que l'État d'Israël a vu le jour l'année suivante, a-t-il fait remarquer, l'État de Palestine est toujours sous occupation et se voit refuser les mêmes droits que l'État d'Israël, en particulier le droit à l'autodétermination et le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale.

Aujourd'hui, a déploré M. Percaya, 68 ans après la résolution 181, nous sommes témoins une fois de plus d'une grave crise sur le terrain. Il s'est aussi élevé contre les colonies illégales qu'Israël continue d'établir en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, en contravention avec l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, alors qu'Israël et la Palestine en sont des États parties et que l'applicabilité de la Convention au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a été confirmée à plusieurs reprises par de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que par la Conférence des Hautes Parties contractantes à cette

Convention. M. Percaya s'est aussi appuyé sur l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, auquel l'État de Palestine a adhéré cette année.

M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine, qui s'exprimait au nom du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, a déploré l'absence de mise en œuvre des résolutions des Nations Unies par Israël, en dénonçant le fait que ce pays continue à se comporter comme « un État au-dessus des lois ». La politique de « deux poids deux mesures » semble l'emporter, s'est-il plaint tout en rappelant que, depuis deux mois, le drapeau de la Palestine flotte au Siège de l'ONU et dans les bureaux des Nations Unies sur le terrain.

Il a également dénoncé les actions menées par Israël dans la ville de Jérusalem et aux alentours, en énumérant les problèmes que posent les restrictions imposées aux Palestiniens et les violations commises par les colons et les extrémistes contre les lieux saints chrétiens et musulmans. Il a prévenu contre le risque de voir ce conflit de nature politique et juridique se transformer en conflit religieux, ce qui aurait des « conséquences catastrophiques » pour l'ensemble de la région.

L'observateur de la Palestine s'est en outre interrogé sur les intentions cachées d'Israël lorsqu'il envoie 600 000 colons s'installer sur les terres de l'État de Palestine occupé et confisque ces terres. Pour lui, ces actions sont, en vertu de la quatrième Convention de Genève, en outre, en contradiction avec une solution à deux États.

La « main de fer » israélienne est insoutenable car elle a entraîné la région dans une « spirale de violence, de sang et de conflit », a-t-il soutenu, en exhortant les puissances internationales à cesser les politiques sélectives.

Au nom du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, le Vice-Secrétaire général de l'Organisation, M. Jan Eliasson, a déclaré que les colonies de peuplement et la violence des colons, y compris les démolitions punitives, allaient à l'encontre de l'intention déclarée d'Israël de parvenir à une solution à deux États. Il a souhaité que les nombreuses déclarations du Premier Ministre israélien, M. Benyamin Netanyahu, sur son intention de ne pas modifier le statu quo d'Al-Haram al-Sharif, se traduisent en mesures concrètes.

De son côté, le Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, M. Rohan Perera, a déclaré avoir été gravement perturbé, lors de la mission du Comité à Amman (Jordanie) en août 2015, par la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés. Il s'est appuyé sur les témoignages de représentants de la société civile, de victimes et de témoins des violations israéliennes, ainsi que sur ceux des responsables palestiniens et des Nations Unies.

Le contexte de l'agression israélienne contre la mosquée Al-Aqsa a également été rappelé, notamment par l'Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Ufuk Gokcen, qui relayait un message du Secrétaire général de cette Organisation. Il a condamné cette attaque sans précédent en soulignant qu'elle portait atteinte aux droits religieux inaliénables de musulmans à travers le monde. Si elle se poursuit, elle favorisera l'extrémisme, la violence et le racisme, a-t-il averti, en émettant la crainte que cela aboutisse à enflammer les conflits religieux, ce qui mettrait en danger les perspectives de paix et de stabilité dans la région.

Parlant au nom de la société civile, M. Brad Parker, avocat spécialisé en droit international, membre de *Defense for Children International Palestine*, a alerté sur le fait que les enfants palestiniens vivent dans un climat d'instabilité et de violence. Pendant ce temps, a-t-il noté, les colons israéliens continuent de bénéficier de l'impunité et les militaires israéliens ciblent délibérément les Palestiniens pour les forcer à annuler les manifestations. Il a également critiqué le système judiciaire israélien qui, a-t-il dit, refuse de reconnaître l'exercice de leurs droits inaliénables. En effet, depuis 1967, Israël dispose de deux systèmes juridiques dans le même territoire, en utilisant les critères de la nationalité et de l'ethnicité pour déterminer les lois applicables.

M. Parker a constaté une évolution inquiétante au cours de ces derniers mois, en précisant qu'Israël avait repris sa pratique de détention administrative d'enfants, alors que le droit international ne prévoit la privation de liberté pour les mineurs qu'en dernier recours. En outre, l'isolement qui est imposé aux enfants arrêtés permet aux interrogateurs israéliens de leur extorquer des aveux, a-t-il ajouté. En moyenne, 700 enfants sont arrêtés et poursuivis en Cisjordanie chaque année, la majorité d'entre eux étant accusés d'avoir lancé des pierres.

L'organisation *Defense for Children International Palestine* a pu vérifier la mort de 535 enfants lors de l'assaut militaire dans la bande de Gaza en 2014. Cette « agression militaire brutale » a causé au total la mort de plus de 2 200 Palestiniens, a ajouté M. Gholamali Khoshroo (République islamique d'Iran), au nom du Mouvement des pays non alignés, en lisant un message du Président iranien, M. Hassan Rouhani. Il a aussi parlé des personnes déplacées - plus d'un demi-million-, et des milliers de maisons et de biens palestiniens détruits, y compris les locaux des Nations Unies.

Pour sa part, M. Ahmed Fathalla, Observateur permanent de la Ligue des États arabes, au nom du Secrétaire général de la Ligue, M. Nabil Elaraby, a fait remarquer que, depuis le début du mois d'octobre dernier, le Gouvernement « d'extrême droite » d'Israël autorisait les colons et l'armée à tuer des Palestiniens et à utiliser des balles réelles contre eux. Il a appelé, en l'absence d'une solution politique juste, à protéger le peuple palestinien.

Le Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, M. Matthew Rycroft, du Royaume-Uni, a assuré du soutien du Conseil qui a tenu diverses séances de travail sur la situation au Moyen-Orient ces derniers mois, notamment des réunions d'information mensuelles, des débats publics ou encore une réunion convoquée en urgence. Dans une déclaration à la presse publiée en septembre dernier, le Conseil de sécurité a appelé à mettre fin aux mesures de provocations et reconnu le rôle particulier de la Jordanie pour négocier la paix.

De l'avis du Président de l'Assemblée générale, M. Morgens Lykkesoft, « le peuple palestinien a attendu trop longtemps ». Il a souhaité un nouvel élan pour trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien.

Les deux parties doivent aplanir leurs divergences et reprendre les pourparlers de paix, a renchéri l'Observateur permanent de l'Union africaine, M. Tété António, en transmettant un message de la Présidente de l'Union africaine, Mme Nkosazana Dlamini-Zuma. Pour lui, la réunion d'aujourd'hui reflète la volonté de la communauté internationale à parvenir à un accord sur le statut final.

** Les messages reçus seront publiés dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens.*

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.